

REPUBLIQUE DE GUINEE

*Travail – Justice - Solidarité*

# MINISTERE DU BUDGET



# GUIDE DU CITOYEN

LOI DE FINANCES 2020

Message du Ministre du Budget .....	4
Sigles et abréviations.....	6
INTRODUCTION .....	7
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU GUIDE DU CITOYEN.....	8
1. Définition du Guide du Citoyen .....	8
2. L'importance du guide pour le citoyen .....	8
3. Budget de l'État .....	8
4. Pourquoi le Gouvernement doit-il préparer le Budget? .....	9
5. Pourquoi les citoyens doivent-ils comprendre le budget de l'Etat ? .....	9
6. Comment les citoyens peuvent-ils participer au processus budgétaire ?.....	9
7. Où les citoyens peuvent-ils trouver le Guide du citoyen ?.....	10
DEUXIEME PARTIE : PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT .....	10
1.Etapes et calendrier.....	11
2. ACTEURS.....	12
TROISIEME PARTIE : CONTEXTE ET HYPOTHESES, PRIORITES ET POLITIQUE BUDGETAIRE DE L'ETAT, EXERCICE 2020.....	13
1. CONTEXTE ET HYPOTHESE .....	13
2. PRIORITES .....	13
3. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS .....	13
QUATRIEME PARTIE : PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT .....	15
1. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il de mobiliser ? .....	15
2. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il de dépenser.....	17
3. Présentation du budget par grandes fonctions de l'Etat .....	18
Défense, ordre et sécurité publics .....	19
Affaires Economiques.....	19
Enseignement.....	19
Protection Sociale.....	19
Santé.....	19
Logements et Equipements Collectifs .....	20
4. Ressources transférées aux collectivités locales.....	20
➤ Le Fonds National de Développement Local (FNDL) .....	21
➤ Fonds de développement des communes de Conakry (FODECON).....	21
➤ Le Registre Social Unifié (RSU) .....	21
A- Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES).....	22

B- Agence Guinéenne de financement du logement (AGUIFIL).....	22
Conclusion .....	23
Glossaire .....	25

## Message du Ministre du Budget

Chers concitoyens,

C'est un devoir pour moi de vous présenter une fois de plus, le guide du citoyen pour l'exercice 2020. Ce document est publié chaque année afin d'aider les citoyens à mieux comprendre comment le gouvernement prévoit mobiliser les recettes publiques et assurer leur bonne utilisation. L'objectif de ce guide est d'expliquer aux citoyens le processus budgétaire, la collecte des ressources budgétaires et leur utilisation pour la production des biens et services publics.

L'élaboration du présent document participe de la volonté du Gouvernement de renforcer la transparence budgétaire et la participation citoyenne au processus budgétaire tel que décrit par la Loi organique relative aux lois de finances. Nous l'avons voulu simple, interactif et compréhensible. Il vous renseigne sur la façon dont l'État utilise son budget (recettes, dépenses, soldes et financement) pour influencer sur l'organisation et le fonctionnement de notre économie, et sur le développement de notre pays.

Ce guide du citoyen répond à un certain nombre de préoccupations telles que : quel est le montant total du budget de l'État ? Comment le budget est préparé ? Comment il est exécuté ? Qui contrôle son exécution ? Voilà autant de questions que vous vous posez et dont les réponses peuvent parfois être complexes à saisir, particulièrement pour les non-initiés à cet exercice. A cet effet, des réponses simples sont apportées par le Ministère du Budget sans recourir au jargon complexe du droit budgétaire.

Ce document entre aussi dans notre mission de vous tenir informés de l'utilisation qui est faite de nos ressources. Il exprime également la volonté de traduire dans les faits les dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances et de ses textes d'application. C'est par ce biais que nous rendons le budget de l'État accessible aux citoyens dont il est censé améliorer les conditions de vie.

Les priorités du Gouvernement pour l'exercice 2020 concernent essentiellement la réalisation d'infrastructures, l'amélioration des systèmes de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et du développement des collectivités locales. Ces dépenses affectent directement l'activité économique et favorisent la création d'emplois.

Dans le budget 2020, d'importantes nouveautés sont introduites.

En matière de recettes, on peut citer la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI), le lancement du Guichet Unique du commerce extérieur, le Numéro d'Identification Fiscale Permanent (NIFP), la géolocalisation des bâtiments pour faciliter le recouvrement de la Contribution Foncière Unique (CFU), la poursuite de la mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA), etc. Sur le volet dépenses, la mise en

place du Fonds national de développement local/ANAFIC, du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON), du Registre Social Unifié (RSU), de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), de l'Agence Guinéenne de Financement du Logement (AGUIFIL), de la prise en charge des anciennes gloires du sport et de la culture, etc.

A l'aide de ce guide, nous faisons la promotion de la transparence budgétaire et de la redevabilité, si chères au Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha Condé. Sans doute, par ce biais, nous prévenons, voire luttons, également contre la corruption qui pèse tant sur l'efficacité de nos politiques publiques. Notre souhait est que ce guide apporte des réponses satisfaisantes à vos questionnements sur les principaux éléments contenus dans la Loi de finances 2020.

J'espère que le contenu de ce guide vous donnera envie de vous intéresser davantage au processus budgétaire et aux politiques publiques. C'est à ce prix que nous accroîtrons les bénéfices sociaux et économiques des projets et programmes par un meilleur partage de la prospérité. C'est aussi la meilleure façon de traduire vos préoccupations dans les différentes lois de finances, conformément à la volonté du Président de la République.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture.

Je vous remercie.

**Ministre du Budget**

**Ismaël DIOUBATE**

## Sigles et abréviations

<b>AGUIFIL</b>	: Agence Guinéenne de financement du logement
<b>ANAFIC</b>	: Agence Nationale de Financement des Collectivités locales
<b>ANIES</b>	: Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale
<b>CAAF</b>	: Centre d'Appui à l'Autonomisation des Femmes
<b>CGA</b>	: Centre de Gestion Agréé
<b>DAF</b>	: Division des Affaires Financières
<b>DGD</b>	: Direction Générale des Douanes
<b>DNB</b>	: Direction Nationale du Budget
<b>DNI</b>	: Direction Nationale des Impôts
<b>DNIP</b>	: Direction Nationale des Investissements Publics
<b>DNPEIP</b>	: Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés
<b>DNPP</b>	: Direction Nationale du Plan et de la Prospective
<b>DNTCP</b>	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>ERAM</b>	: Ecoles Régionales des Arts et Métiers
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FODECON</b>	: Fonds de Développement des Communes de Conakry
<b>FODEL</b>	: Fonds de Développement Local
<b>GNF</b>	: Francs Guinéens
<b>IRE/DPE</b>	: Inspection Régionale de l'Education/Direction Préfectorale de l'Education
<b>ISSAV/VGE</b>	: Institut Supérieur des Sciences Agronomiques et Vétérinaires/Valérie Giscard d'Estaing
<b>LF</b>	: Loi de Finances
<b>LFI</b>	: Loi de Finances Initiale
<b>MAMRI</b>	: Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes
<b>MB</b>	: Ministère du Budget
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MPDE</b>	: Ministère du Plan et du Développement Economique
<b>OMVG</b>	: Organisation pour la Mise en œuvre du Fleuve Gambie
<b>PACV</b>	: Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
<b>PAFISAM</b>	: Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les secteurs de l'Agriculture et des Mines
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>RER</b>	: Redevance d'Entretien Routier
<b>RP</b>	: Responsable de Programme
<b>RSU</b>	: Registre Social Unifié
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>NIFP</b>	: Numéro d'Identification Fiscale Permanent

## INTRODUCTION

En Guinée, la notion de transparence s'inscrit dans un contexte de larges réformes dans la gestion des finances publiques. Au nombre de ces réformes, la question de la transparence budgétaire occupe une place de choix dans les priorités du Gouvernement. Dans le budget de l'Etat, les citoyens, qui sont à la fois contribuables et bénéficiaires des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics.

L'accès aux documents budgétaires n'est pas une fin en soi, leur contenu doit être largement partagé et compris par les citoyens, d'où l'élaboration du guide du citoyen.

Le guide du citoyen de la loi de finances constitue l'une des bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire et de bonne gouvernance.

C'est pour répondre à cette exigence que la Guinée élabore et vulgarise depuis 2017 le guide du citoyen.

En outre, il facilite l'implication des citoyens dans le débat en matière de gestion des ressources publiques et informe le grand public des orientations stratégiques du gouvernement dans un langage simplifié et compréhensible.

Enfin, il favorise la communication entre l'Administration et les Citoyens en mettant à la disposition de ceux-ci, à bonne date, une information budgétaire sincère, pertinente et compréhensible.

Le présent guide du citoyen présente, de manière simplifiée et imagée, le budget de l'Etat pour l'année 2020.

## **PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU GUIDE DU CITOYEN**

Cette partie présente :

1. Définition du guide du citoyen
2. Importance du guide pour le citoyen
3. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?
4. Pourquoi les citoyens doivent-ils comprendre le budget de l'Etat ?
5. Comment les citoyens peuvent-ils participer au processus budgétaire ?
6. Pourquoi le Gouvernement doit-il préparer le budget ?
7. Où les citoyens peuvent-ils se procurer du guide du citoyen ?

### **1. Définition du Guide du Citoyen**

Le guide du citoyen est un document simplifié de la Loi de Finances. Il résume les principaux chiffres figurant dans cette loi à travers lesquels le citoyen est informé de la provenance des différentes ressources publiques (impôts, taxes et financements extérieurs) et de la façon dont les dépenses publiques sont réparties pour financer les services publics.

Ce document permet également aux citoyens de comprendre les dépenses publiques et de prendre connaissance du niveau du déficit budgétaire et de son financement, ainsi que l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques (PIB, taux d'inflation, taux de change, etc).

Le guide du citoyen 2020 présente les objectifs fondamentaux de la loi de Finances 2020. Il récapitule ses principaux chiffres, la répartition des recettes et des dépenses de l'État et met un accent sur les investissements et services à caractère social relevant des secteurs comme l'éducation, la santé, l'énergie, le logement, le développement rural, etc.

### **2. L'importance du guide pour le citoyen**

La loi organique relative aux lois de finances dispose que les citoyens, qui sont à la fois contribuables et bénéficiaires des services publics, doivent être clairement et régulièrement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics.

Il facilite la participation des citoyens dans le débat en matière de gestion publique et informe le grand public des orientations stratégiques du gouvernement dans un langage simplifié et accessible.

### **3. Budget de l'État**

Le budget de l'État est un document qui prévoit, autorise et retrace l'ensemble des recettes et des dépenses pour une année civile. Il est à la fois politique, technique et juridique. C'est avec



le budget que l'Etat montre aux citoyens le niveau des ressources qu'il prévoit mobiliser et comment elles seront réparties entre les différents projets et programmes. A travers le budget, le gouvernement montre comment les ressources payées par les contribuables, des dons et des prêts provenant de l'extérieur seront utilisés.

En Guinée, le budget est préparé pour une période de 12 mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année. Il constitue une traduction fidèle des priorités stratégiques des pouvoirs publics. L'accent particulier sera mis sur les secteurs clés tels que : l'agriculture, l'éducation, la santé, les infrastructures (routes, barrages hydroélectriques, logements) et la protection sociale comme spécifiés dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Le budget est l'instrument de mise en œuvre d'un programme public. Il est le reflet financier des priorités gouvernementales au cours de l'année. Ces priorités sont définies à travers les différentes politiques et stratégies sectorielles.

#### **4. Pourquoi le Gouvernement doit-il préparer le Budget?**

La préparation du budget permet de planifier et de gérer les ressources financières pour la réalisation des différents programmes et projets ayant plus d'impacts sur le développement du pays. Ainsi, le gouvernement détermine les priorités et met en action les différentes politiques publiques. Les ressources étant toujours limitées, le budget est donc, un outil que le gouvernement utilise pour choisir les actions les plus importantes et décide comment les ressources seront distribuées sur la base des priorités préétablies.

#### **5. Pourquoi les citoyens doivent-ils comprendre le budget de l'Etat ?**

L'objectif principal de ce guide pour les citoyens est d'accroître leur connaissance sur l'action gouvernementale et d'améliorer leur participation à la planification, à la programmation, à la budgétisation et à l'exécution des différents programmes et projets.

À cet effet, les citoyens ont besoin d'avoir une bonne compréhension du processus budgétaire, ce qui permettra leur participation effective et leur contribution dans l'exécution des projets prioritaires pour l'année 2020. Il est impératif pour nous tous de comprendre comment les ressources publiques sont gérées.

Ainsi, le citoyen pourra mieux évaluer comment le budget est utilisé et apporter sa contribution pour l'amélioration des informations sur les opportunités économiques des futurs budgets.

#### **6. Comment les citoyens peuvent-ils participer au processus budgétaire ?**

En République de Guinée, le processus budgétaire est régi par un calendrier qui se décompose en quatre étapes, à savoir :

- ✓ la préparation par le Gouvernement ;
- ✓ l'adoption par l'Assemblée Nationale ;
- ✓ l'exécution par le Gouvernement ;
- ✓ l'audit et le contrôle par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale.

La participation des citoyens dans ce processus constitue une contribution majeure dans le choix des programmes et projets de développement socioéconomique et la surveillance de l'action gouvernementale par un contrôle citoyen.

A ce titre, les citoyens peuvent :

- ✓ assister aux audiences sur le budget ou les suivre tant au niveau national qu'au niveau de leurs localités respectives ;
- ✓ participer à tout événement qui peut leur donner l'occasion de rencontrer leurs responsables lors des travaux communautaires ;
- ✓ visiter les bureaux des services administratifs les plus proches, par exemple, ceux du quartier ou du District et rencontrer les dirigeants pour recueillir des informations sur les ressources publiques qui leur sont affectées et discuter de leurs préoccupations ;
- ✓ interroger les gouvernants et les élus sur leurs choix et le bon emploi des fonds publics.

## 7. Où les citoyens peuvent-ils trouver le Guide du citoyen ?

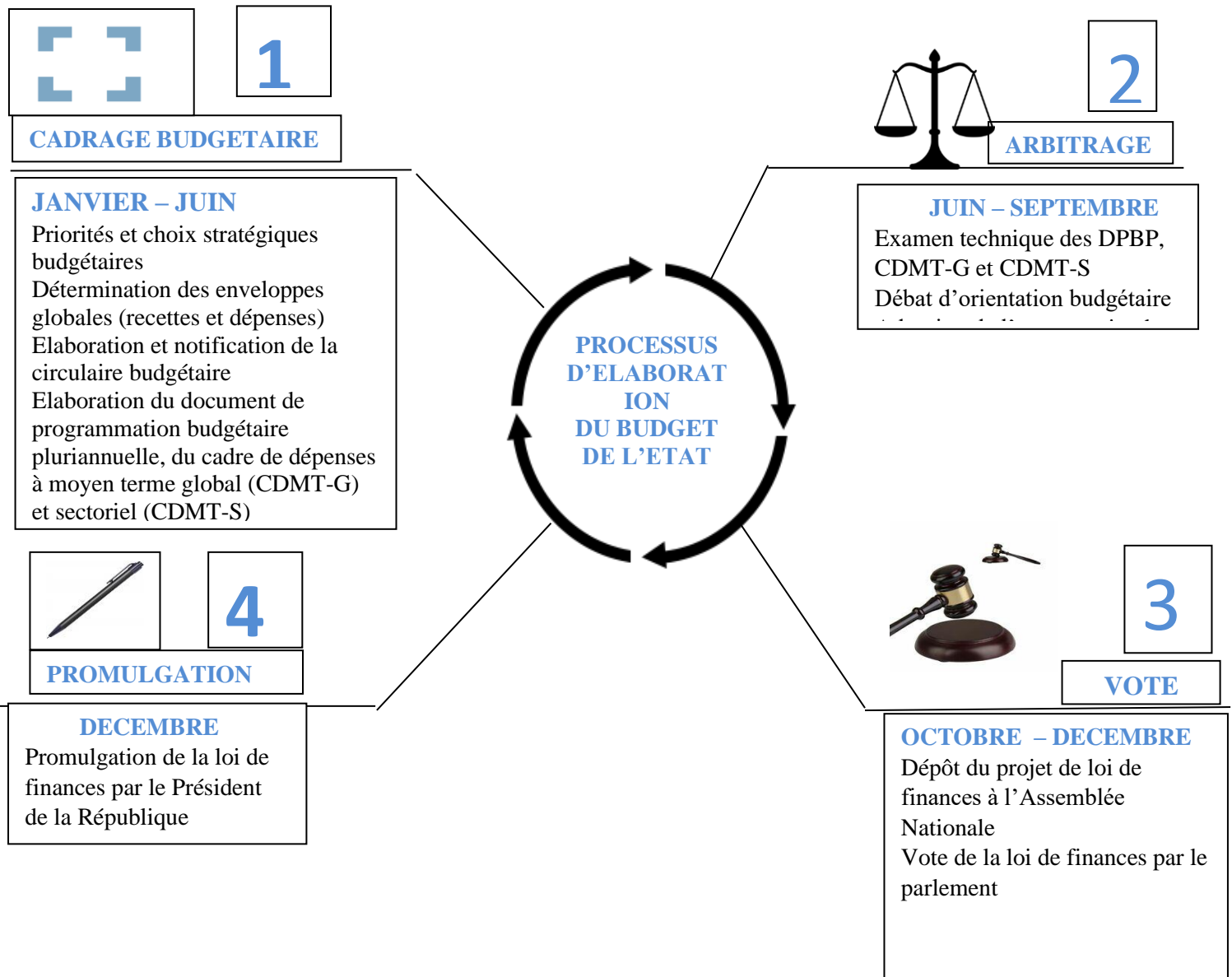
Le Guide du citoyen est disponible après l'adoption de la loi de finances de l'année par l'Assemblée Nationale et sa promulgation par le Chef de l'Etat. Il est publié sur le site web du Ministère du Budget : [www.mbudget.gov.gn](http://www.mbudget.gov.gn) et des copies de la version papier sont distribuées dans les départements ministériels, les gouvernorats, les préfectures, les institutions d'enseignement secondaire et supérieur et les communes rurales et urbaines.

## **DEUXIEME PARTIE : PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT**

Cette partie présente :

1. Etapes et calendrier ;
2. Acteurs

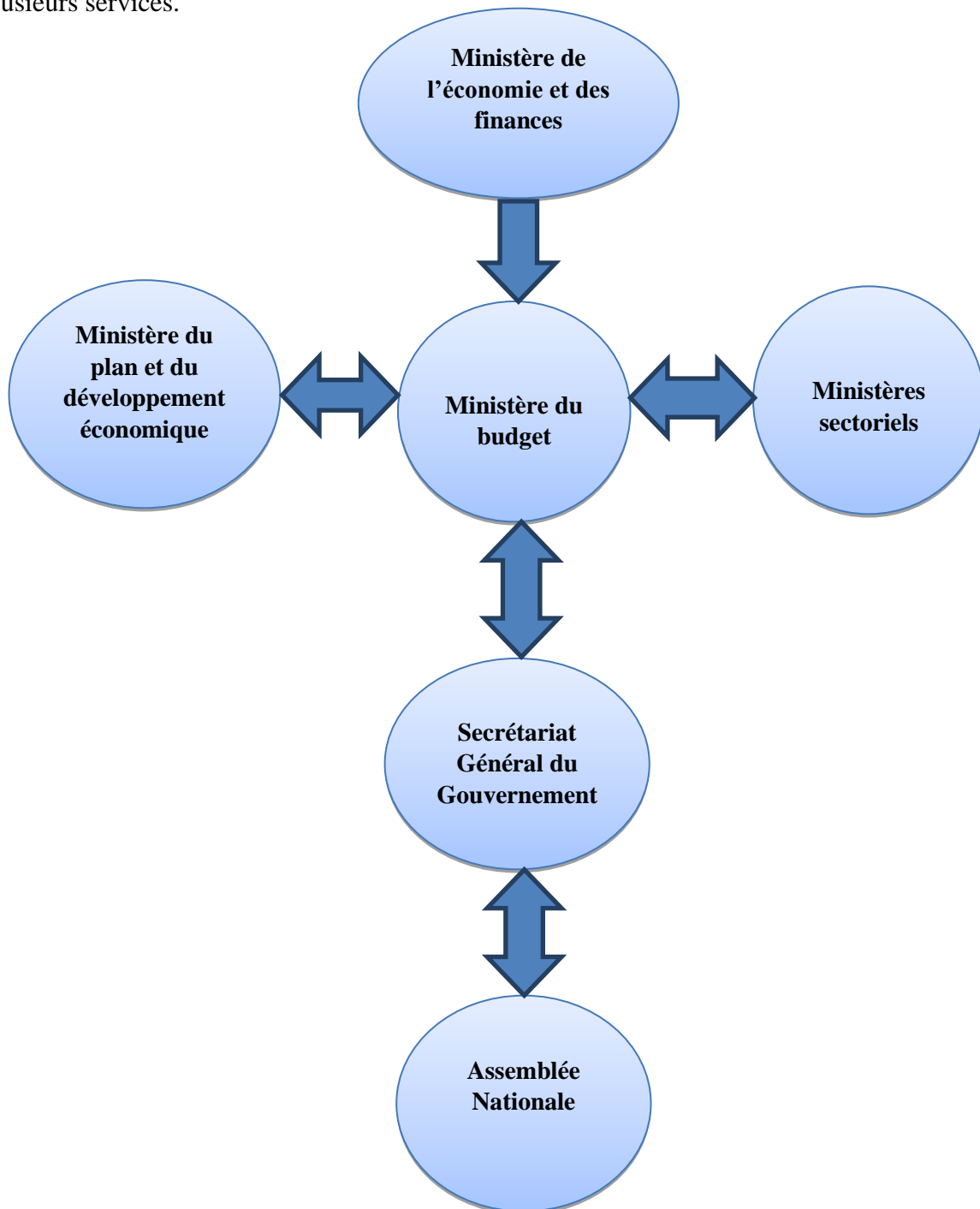
## 1. Etapes et calendrier



Le budget est élaboré par le Gouvernement et voté par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi de finances. L'Assemblée Nationale est la seule Institution habilitée à autoriser le Gouvernement à prélever les ressources sur les citoyens (contribuables) et à les affecter à des dépenses publiques. Ce rôle de l'Assemblée Nationale vient d'un principe démocratique selon lequel les élus du peuple déterminent la nature et le montant des impôts et autorisent d'effectuer les dépenses.

## 2. ACTEURS

Le processus de préparation du Budget de l'État comprend plusieurs activités impliquant plusieurs services.



## TROISIEME PARTIE : CONTEXTE ET HYPOTHESES, PRIORITES ET POLITIQUE BUDGETAIRE DE L'ETAT, EXERCICE 2020

Cette partie présente :

1. Contexte et hypothèses
2. Priorités
3. La politique budgétaire et ses grandes orientations

### 1. CONTEXTE ET HYPOTHESE

Le budget de l'Etat, exercice 2020 a été élaboré dans un contexte économique et social marqué par :

- ✓ la poursuite des efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan National du Développement Economique et Social (PNDES) ;
- ✓ le bouclage du financement et l'accélération des travaux d'aménagement du projet hydroélectrique de Souapiti ;
- ✓ la mise en œuvre des réformes relatives à la transparence budgétaire, la mobilisation et la sécurisation des recettes, la rationalisation des dépenses publiques et l'orientation des interventions publiques vers des secteurs porteurs de croissance ;
- ✓ la mise en place de deux Budgets d'Affectation Spéciale : le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON) et le Registre Social Unifié (RSU) ;
- ✓ la création de l'agence guinéenne de financement du logement (AGUIFIL) en vue de pérenniser le programme gouvernemental de construction de logements sociaux ;
- ✓ l'organisation des prochaines échéances électorales.

### 2. PRIORITES

Les priorités définies sont conformes aux piliers stratégiques du PNDES dont :

- ✓ **Pilier 1** : promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ;
- ✓ **Pilier 2** : transformation économique durable et inclusive ;
- ✓ **Pilier 3** : développement inclusif du capital humain ;
- ✓ **Pilier 4** : gestion durable du capital naturel.

### 3. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS

Les objectifs de la politique budgétaire reflètent les orientations générales du Gouvernement et tiennent compte des engagements pris par le Gouvernement auprès de ses partenaires techniques et financiers dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le discours de politique générale du Premier Ministre à l'Assemblée nationale met l'accent sur le maintien de la stabilité macroéconomique et la poursuite d'une croissance économique forte et mieux partagée, en vue de réduire la pauvreté. Cette politique s'appuie sur un effort de mobilisation des ressources intérieures afin de financer le Plan National de Développement Economique et Social.

En ce qui concerne les engagements du Gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement, ils s'appuient entre autres sur :

- ✓ La stabilisation du niveau global des dépenses de fonctionnement à leur niveau de la loi de finances rectificatives de 2018 à l'exception des Ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et de l'Education dont le niveau de crédits budgétaires sont relevés de manière à se conformer aux engagements souscrits par la Guinée auprès des partenaires au développement ;
- ✓ Le relèvement du niveau de crédits des dépenses régaliennes (Défense, Police, Justice et Administration du territoire) en vue de garantir l'Etat de droit et la sécurité de nos concitoyens ;
- ✓ La promotion du développement à la base par l'application effective des transferts de compétences aux collectivités locales à travers la mise en place des fonds destinés au financement de leurs programmes annuels d'investissements (PAI) ;
- ✓ Le maintien du déficit budgétaire et de l'endettement à un niveau raisonnable en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ;
- ✓ La recherche active de financements extérieurs sous forme de dons et de prêts concessionnels (prêts à taux d'intérêt faible);
- ✓ La consolidation et le renforcement des efforts de mobilisation accrue des ressources internes, notamment à travers la création du guichet unique du commerce extérieur et le démarrage des activités de la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI) ;
- ✓ Le renforcement de la déconcentration budgétaire ;
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du plan de réformes des finances publiques.

Les projections budgétaires de 2020 tablent sur un taux de croissance du PIB de 6,3%, un taux d'inflation moyen de 8,3%, un taux de change moyen de 9 225,3 GNF pour un dollar US et une pression fiscale de 13,5% du PIB.

Pour atteindre les objectifs de la politique économique et sociale du Gouvernement, il est envisagé une mobilisation accrue des recettes à travers : (i) l'élargissement de la base taxable de l'impôt spécial sur certains produits, (ii) la suppression des exonérations exceptionnelles, (iii) l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et (iv) la fiscalisation progressive du secteur informel.

Aussi, des réformes visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques en mettant l'accent sur celles réduisant les inégalités sociales vont-elles être engagées.

D'une manière générale, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre d'une politique active de développement social par le biais d'une meilleure répartition des ressources et la lutte contre la pauvreté.

## QUATRIEME PARTIE : PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

Cette partie présente

1. Les recettes ;
2. Les dépenses ;
3. Présentation du budget de l'Etat par grandes fonctions
4. Les ressources transférées aux collectivités

Pour financer les dépenses publiques, le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts, droits et taxes payées par les citoyens et les entreprises privées. Il s'agit principalement des prélèvements tels que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les taxes sur les biens et services (y compris les taxes sur les produits miniers), l'impôt foncier et l'impôt sur le commerce international.

Le Gouvernement reçoit également de l'étranger des dons et des prêts pour financer certains besoins favorables au développement national.

### 1. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il de mobiliser ?

Les recettes brutes prévues pour 2020 se chiffrent à 21 706,23 milliards de GNF, soit un accroissement de 1 889,56 milliards de GNF (8,71%) par rapport aux recettes du budget 2019. Ces ressources se décomposent en recettes intérieures pour 20 296,23 milliards de GNF et en dons pour 1 410,0 milliards de GNF. Sur ces recettes, l'Etat a affecté un montant de 780,1 milliards GNF sous forme de Budgets d'Affectation Spéciale pour financer les infrastructures dans les communes de l'intérieur, de Conakry et du registre social unifié.

**Tableau 1: Ressources du budget de l'État 2020 par nature (En milliards de GNF)**

NATURE DES RESSOURCES	2019	2020	Evolution Recettes 2020	
			Ecart	Taux
<b>TOTAL BUDGET GENERAL</b>	<b>19 344,37</b>	<b>20 926,11</b>	<b>1 581,74</b>	<b>8,18%</b>
<b>I-Recettes Fiscales</b>	<b>16 747,21</b>	<b>18 948,40</b>	<b>2 201,19</b>	<b>13,14%</b>
Impôt sur les revenus, Bénéfices et gains en capital	3 830,64	4 395,98	565,34	14,76%
Impôt sur le patrimoine	51,4	93,27	41,87	81,46%
Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3 621,98	4 073,47	451,49	12,47%
Taxes sur Biens et services	8 882,56	9 952,19	1 069,63	12,04%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	289,54	352,03	62,49	21,58%
Autres recettes fiscales	71,09	81,46	10,37	14,59%
<b>II- Autres recettes</b>	<b>1195,16</b>	<b>567,71</b>	<b>-627,45</b>	<b>-52,50%</b>
Revenus de la propriété	160,91	395,91	235	146,04%
Vente de Biens et Services	144,96	127,64	-17,32	-11,95%
Amendes, Pénalités et Confiscation	10,6	11,52	0,92	8,68%
Recettes Diverses	878,69	32,64	-846,05	-96,29%
<b>III- Dons</b>	<b>1 402,00</b>	<b>1 410,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,57%</b>
Dons Appui Budgétaire	495	460	-35	-7,07%
Dons Projets et Programmes	907	950	43	4,74%

<b>IV- Budgets d'Affectation Spécial</b>	<b>472,1</b>	<b>780,1</b>	<b>308</b>	<b>65,2%</b>
FNDL/ANAFIC	472,1	541,4	69,3	44,1%
FODECON	0	200,8	200,8	100%
RSU	0	37,8	37,8	100%

Source : Direction Nationale du Budget

La plus grande partie des recettes que le Gouvernement utilise pour payer les biens et les services proviennent des impôts et taxes payés par les citoyens et les sociétés privées. L'autre partie des ressources du budget de l'État est constituée de dons et d'emprunts obtenus auprès des bailleurs de fonds internationaux (Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) et des pays amis (Pays arabes, France, Chine, Japon, etc.).

Les recettes intérieures du budget de l'État sont composées des recettes fiscales collectées par la Direction nationale des impôts et la Direction générale des douanes) et des autres recettes (recettes administratives, domaniales et de participation collectée par les différents départements ministériels avec l'encadrement de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique).

Les prévisions de recettes fiscales pour le budget de l'État 2020 sont chiffrées à 18 948,40 milliards GNF, soit une hausse de 2 201,19 milliards de GNF par rapport au budget de 2019. Quant aux autres recettes, elles sont de 567,71 milliards de GNF en 2020 contre 1 195,16 milliards de GNF en Loi de Finances Rectificatives 2019, soit une diminution de 627,45 milliards de GNF.

Il est important de signaler que la plus grande partie des recettes intérieures à mobiliser en 2020 provient des services des impôts. Elles représentent 48,50% du total des recettes intérieures mobilisables en 2020. Les recettes attendues de la Direction Nationale des Impôts (DNI) sont de 9 464,61 milliards de GNF en 2020. La DNI est suivie de la Direction Générale des Douanes (DGD) pour 8 391,17 milliards de GNF y compris la Redevance d'Entretien Routier et de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) pour 1 660,34 milliards de GNF.

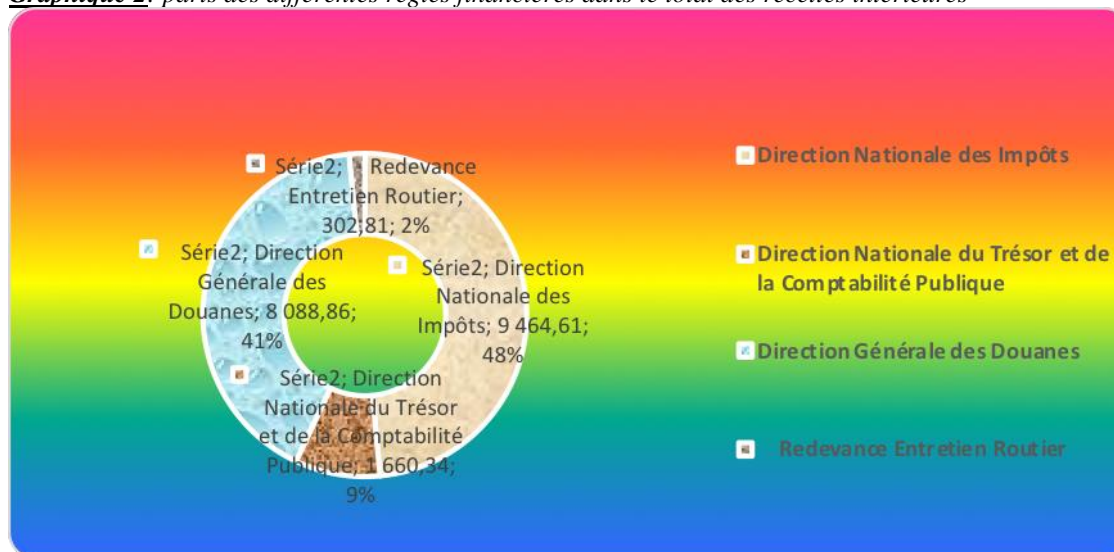
**Tableau 2: Ventilation des recettes intérieures par services de régie (en milliards de GNF)**

LIBELLE	2020	Taux
<b>Total Recettes Intérieures hors RER</b>	<b>19 213,81</b>	
Direction Nationale des Impôts	9 464,61	48,50%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1 660,34	8,51%
Direction Générale des Douanes	8 088,86	41,45%
<i>Redevance Entretien Routier</i>	<i>302,31</i>	<i>1,55%</i>
<b>Total Recettes Intérieures avec RER</b>	<b>19 516,12</b>	

Source : Direction Nationale du Budget



**Graphique 2:** parts des différentes régies financières dans le total des recettes intérieures



## 2. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il de dépenser

Les dépenses du budget de l'Etat sont prévues pour 26 730,7 milliards de GNF, soit une augmentation de 3 508,7 milliards de GNF (15,10%) par rapport à LFR 2019. Cette augmentation qui avoisine le double de l'augmentation des recettes, traduit la volonté du Gouvernement de répondre aux besoins croissants des citoyens.

Ces dépenses se décomposent en dépenses courantes pour 16 472,6 milliards de GNF, en dépenses d'investissement pour 9 478,1 milliards de GNF et en Budgets d'Affectation Spéciale pour 780,1 milliards de GNF pour le développement des collectivités locales et de la Ville de Conakry et l'organisation du registre social.

La différence entre les recettes et les dépenses totales de la Loi de Finances 2020 fait ressortir un besoin supplémentaire de recettes de 5 024,5 milliards de GNF. Ce montant constitue le déficit budgétaire qui sera financé principalement par des emprunts pour un montant 7 155 milliards, le recouvrement des créances sur les entreprises et autres redevables pour 208,41 milliards et le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 2 338,93 milliards.

**Tableau 2 : Détail des dépenses (en milliards de GNF)**

NATURE DES DEPENSES	2019	2020	Evolution Dépenses 2020	
			Ecart	Taux
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>21 212,47</b>	<b>25 620,00</b>	<b>5 493,53</b>	<b>25,90%</b>
<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>14 189,77</b>	<b>16 472,50</b>	<b>2 282,73</b>	<b>16,09%</b>
Charges financières de la dette	966,62	1 154,00	187,38	19,39%
Dépenses de personnel	5 131,94	6 113,47	981,53	19,13%
Dépenses de biens et services	3 442,20	3 940,66	498,46	14,48%
Dépenses de transferts	4 649,01	5 264,37	615,36	13,24%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 022,70</b>	<b>9 147,50</b>	<b>3 210,80</b>	<b>68,20%</b>
Dont FINEX	5 068,00	6 842,00	1 774	35,0%

**Source :** Direction Nationale du Budget

Les dépenses de l'Etat sont constituées des dépenses courantes, nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'administration publique (salaires du personnel de l'État, achats de biens et services, dépenses de transfert et les dépenses pour le paiement des intérêts de la dette) et des dépenses d'investissement pour la réalisation des infrastructures socioéconomiques (routes, écoles, hôpitaux, forages, aménagements agricoles et énergétiques, logements sociaux, etc.).

Les dépenses courantes sont prévues à hauteur de 16 472,6 milliards de GNF en 2020 contre 14 189,77 milliards de GNF dans la loi de finance rectificative 2019, soit une hausse de 2 282,73 milliards GNF (16,9%). Leur part dans le budget de l'année 2020 est de 61,62%.

Les intérêts de la dette passent de 966,62 milliards de GNF en 2019 à 1 154,00 milliards de GNF pour l'exercice 2020, soit une augmentation de 187,38 milliards soit 19,39% et représente 4,31% du budget de 2020.

Les dépenses de personnel sont évaluées à 6 113,47 milliards de GNF en 2020 contre 5 131,94 milliards de GNF en 2019 soit une augmentation de 981,53 milliards de GNF pour un taux de 19,13%.

Quant aux dépenses de biens et services, elles passent de 3 442,20 milliards de GNF en 2019 contre 3 940,66 milliards de GNF en 2020 soit une hausse de 498,46 milliards de GNF pour un taux de 14,48%.

Pour les dépenses de transferts, elles se chiffrent à 5 264,37 milliards de GNF en 2020 contre 4 649,01 milliards de GNF en 2019 pour une différence de 615,36 milliards de GNF soit 13,24%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 258,22 milliards de GNF en 2020 contre 9 147,5 milliards de GNF dans le budget de 2019, soit un accroissement de 1 110,72 milliards de GNF soit 12,14%. Elles représentent 38,37% du total des dépenses du budget de l'exercice 2020.

### 3. Présentation du budget par grandes fonctions de l'Etat

La classification fonctionnelle regroupe les dépenses de l'Administration Publique en fonction des missions essentielles assumées par l'État. Elle repose sur le critère de l'objectif socioéconomique de la dépense qui a l'avantage de décrire l'évolution des dépenses de l'État indépendamment de leur rattachement.

**Tableau 5: répartition du budget selon les fonctions de l'Administration Publique (en milliards de GNF) hors finex**

N°	FONCTIONS	2019	2020	Ecart	Accroissement
1	Services Généraux des Administrations Publiques	8 555,15	10 265,34	1 710,19	19,99%
2	Défense	1 021,34	1 106,94	85,60	8,38%
3	Ordre et Sécurité Publics	184,31	730,47	546,16	296,33%
4	Affaires Economiques	6 343,15	8 216,66	1 873,51	29,54%
5	Protection de L'Environnement	788,82	355,31	-433,51	-54,96%
6	Logements et Equipements Collectifs	2 232,40	1 931,72	-300,68	-13,47%
7	Santé	1 176,45	1 098,28	-78,17	-6,64%
8	Loisirs, Culture et Culte	436,09	397,95	-38,14	-8,75%
9	Enseignement	1 260,87	1 418,78	157,91	12,52%
10	Protection Sociale	1 223,40	1 209,26	-14,14	-1,16%
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 221,98</b>	<b>26 730,71</b>	<b>3 508,73</b>	<b>15,11%</b>

Source : DNB

## Défense, ordre et sécurité publics

Avec un montant total de 730,47 milliards de GNF, les fonctions de défense, ordre et sécurité publics représentent 6,91% du budget 2020 hors finex. Ce montant est destiné, entre autres, à financer la construction et l'équipement du ministère de la défense nationale, le Laboratoire de la police scientifique, la réalisation des infrastructures dans certains commissariats et sites de sapeurs-pompiers, la construction de l'Ecole nationale de police à Kafilia et l'office de protection genre-enfants de Matoto...

## Affaires Economiques

Les crédits alloués à la fonction Affaires Économiques se chiffrent à 8 216,66 milliards de GNF en 2020 contre 6 343,15 milliards de GNF en 2019. Ce montant représente environ 30,93% des dépenses totales hors finex et regroupe essentiellement les secteurs du développement rural (Agriculture, Sylviculture, Pêche, Chasse et Élevage...) et des Infrastructures (transports, Industrie, Énergie etc....). Les principales actions envisagées pour 2020 sont l'aménagement agricole pour 6 Mds, la réhabilitation des pistes rurales pour 35 Mds, le projet régional de la pêche Afrique de l'ouest pour 1 ,41 Mds, Electrification Rurale pour 7 ,44 Mds et Aménagement Hydroélectrique Sambagalou (OMVG) pour 20 Mds. La construction et réhabilitation de la route Coyah Dabola pour 40,3 Mds, la construction de la route Kankan-Mandiana pour 42,2 Mds, Le Reboisement du bassin Versant Samou pour 2,19 Mds.

## Enseignement

Pour l'atteinte des objectifs dans le secteur de l'enseignement, le budget 2020 prévoit 1 418,78 milliards de GNF représentant 5,34% du budget général hors finex contre 1 260,87 milliards en 2019. Ces fonds sont destinés au fonctionnement et à l'amélioration des infrastructures et équipements du secteur de l'éducation.

Dans ce secteur, les investissements prévus concernent principalement la réhabilitation et l'équipement des salles de classes élémentaires et secondaire pour 100 Mds, projets de constructions des Ecoles Régionales d'Art et de Métiers (ERAM) pour 13,37 Mds, la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle (CFP) pour 10,01 Mds, la réhabilitation et l'équipement en infrastructures de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry pour 3 Mds, les nouvelles infrastructures à l'Université de Labé-Hafia pour 5 Mds.

## Protection Sociale

La protection sociale reste l'un des plus grands défis auxquels le Gouvernement doit faire face. Le montant alloué aux programmes de protection sociale dans le budget de 2020 est de 1 209,26 milliards de GNF contre un montant de 1 223,40 milliards de GNF en 2019. Les principaux investissements prévus dans ce secteur concernent le programme de réhabilitation et de construction des CAAF, le projet d'autonomisation des femmes à l'entrepreneuriat féminine, projet de construction des antennes FDSS, élaboration du registre social unifié.

## Santé

Pour aider les citoyens à bénéficier d'une meilleure offre des soins de santé et assurer l'accès équitable aux services de santé, le Gouvernement a alloué en 2020 un montant de 1 098,28 Mds de GNF contre 1 176,45 Mds de GNF dans le budget 2019. En plus des besoins de

fonctionnement, ce montant est principalement destiné au programme de reconstruction du système de santé, la construction du bâtiment de la médecine du Travail, à la réhabilitation et l'équipement de l'Hôpital National de Donka, la construction de deux hôpitaux régionaux à Labé et Kindia, la réhabilitation et l'extension de l'hôpital de Kouroussa.

### Logements et Equipements Collectifs

Pour améliorer l'alimentation en eau, les besoins en logement, en équipements collectifs et l'éclairage public, le Gouvernement alloue 1 931,72 Mds de GNF en 2020 contre 2 232,40 Mds un an plus tôt. Dans ce cadre, il est prévu un budget de 500 Mds pour la réalisation d'infrastructures pour la célébration des fêtes d'indépendance à Kindia.

Dans le sous-secteur de l'eau, il est prévu le 4<sup>ème</sup> projet Eau Conakry, le programme de gestion Intégré des Ressources en Eau usage fleuve Sénégal et la réhabilitation de l'AEP de la ville de Kankan. En outre, il est prévu le projet urbain eau de Guinée.

## 4. Ressources transférées aux collectivités locales

Les ressources transférées aux collectivités locales en 2020 (hors Budgets d'Affectation Spéciale) sont estimées à 13,78 milliards de GNF dont 3,77 Mds repartis entre les régions administratives (Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré) et 10,01 milliards pour l'ensemble des collectivités décentralisées (communes rurales et urbaines). Ces ressources sont en grande partie consacrées aux dépenses de fonctionnement de ces collectivités.

**Tableau 3: Quelques Ressources transférées aux Collectivités (en milliards de GNF)**

DESIGNATION	2019	2020	ECART	TAUX
<b>Ensemble des gouvernorats</b>	<b>3,77</b>	<b>3,77</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Région de BOKE	0,57	0,57	0	0,00%
Région de FARANAH	0,46	0,46	0	0,00%
Région de KANKAN	0,57	0,57	0	0,00%
Région de KINDIA	0,57	0,57	0	0,00%
Région de LABE	0,57	0,57	0	0,00%
Région de MAMOU	0,34	0,34	0	0,00%
Région de N'ZEREKORE	0,69	0,69	0	0,00%
<b>Intervention /Subventions &amp; Transferts (Courants) aux collectivités territoriales</b>	<b>8,75</b>	<b>10,01</b>	<b>1,26</b>	<b>14,40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76,89</b>	<b>13,78</b>	<b>-63,11</b>	<b>-82,08%</b>

Source : Direction Nationale du Budget

## **BUDGETS D’AFFECTATION SPECIALE (BAS)**

### **➤ Le Fonds National de Développement Local (FNDL)**

Institué en loi de finances 2016 pour le financement des investissements des collectivités locales, le Fonds National de Développement Local est alimenté par une affectation de 15% des recettes fiscales minières prévues dans la loi de finances pour 2020, soit 541,41 milliards.

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités locales est l'organe de gestion du FNDL. Elle a la charge de procéder, en rapport avec les services spécialisés de l'Etat, à la collecte de cet appui et à sa distribution aux collectivités conformément aux coûts des compétences transférées et à la péréquation qui sera établie par l'Agence, approuvée par le Conseil d'Administration (CA) et validée par les Ministres en charge du budget et celui de la décentralisation. Elle a également la responsabilité de la mobilisation en faveur des collectivités les contributions des Partenaires Techniques Financiers.

Par ailleurs, il faut signaler que même si les compétences sont transférées aux collectivités locales, la définition des politiques sectorielles, des normes techniques et des critères de réalisation des infrastructures relèvent de la compétence des départements ministériels. Les actions à réaliser au niveau des collectivités locales doivent s'inscrire dans ce cadre.

L'appui de l'ANAFIC s'inscrit dans la réalisation des études, la programmation de l'action dans le Plan annuel de travail et le budget local, la maîtrise d'ouvrage et le transfert des fonds destinés au financement de l'action.

### **➤ Fonds de développement des communes de Conakry (FODECON)**

Ce fonds créé dans la loi de finances 2020 pour un montant de 200,8 milliards est destiné à assurer un meilleur cadre de vie dans la capitale Conakry et ses cinq communes.

Le FODECON financera les activités telles que : l'assainissement de la ville de Conakry ; l'entretien des voiries, des gares routières et des marchés ; l'aménagement d'espace vert et d'aires de jeux ; le pavage des rues ; la sécurité publique locale (police municipale) ; l'amélioration de l'éclairage public ; la construction des toilettes publiques ; et l'accompagnement des initiatives en faveur des femmes et des jeunes pour les travaux à haute intensité de main d'œuvres.

### **➤ Le Registre Social Unifié (RSU)**

Sous forme de Budget d'Affectation Spéciale, le Registre Social Unifié doté 37,8 milliards a pour mission d'identifier, d'enregistrer et d'assurer le suivi des personnes physiques bénéficiaires des programmes d'aide sociale. Il vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre la pauvreté.

En plus de ces budgets d'affectation spéciale, le Gouvernement a prévu dans la loi de finances 2020 des dispositifs de soutien à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de

vie des ménages à faible revenu. Il s'agit principalement de l'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES) et l'Agence Guinéenne de financement du logement (AGUIFIL).

### **A- Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES)**

Dans sa volonté de réduire les inégalités sociales, le Gouvernement a mis en place une Agence d'Inclusion Financière dotée d'un budget de 130 Mds pour l'année 2020. Cette agence vient renforcer le dispositif existant à savoir : le Fonds de Développement Social et de la Solidarité (FDSS), le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ), le Fonds de Développement Economique et Social (FDES), le Fonds d'Aide au Développement des Sports (FADES) et le Fonds de Développement des Arts et de la Culture (FODAC).

L'ANIES est chargée de la conception, du pilotage et de l'animation de la politique nationale d'inclusion dans ses trois principales dimensions : économique, sociale et financière. Elle s'est fixée des objectifs clairs et réalisables qui auront à terme un impact significatif sur les conditions de vie de la population. Il s'agira en particulier de :

- ✓ D'ici cinq ans, l'objectif est d'atteindre 4% de PIB, orientés vers 40% de la population la plus pauvre (40% bottom, comme le recommande la Banque mondiale dans son objectif de partage de la prospérité « shared prosperity »)
- ✓ Réduire à moyen terme la pauvreté, qui touche actuellement près de 60% de la population (65% dans les zones rurales) ;
- ✓ Favoriser l'inclusion financière, qui atteint à peine 3%, en situant au moins 40% la part de la population ayant accès aux services financiers de base.

L'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES) contribuera fortement à l'évolution du dynamisme économique de la Guinée, qui s'est collectivement enrichie, si l'on considère l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), d'autant plus une bonne partie de la population est en situation d'extrême pauvreté (moins de 1,25\$ par jour).

L'ANIES constituera un vecteur puissant de redistribution des fruits de la prospérité économique. Elle capitalisera sur l'existant, notamment le Projet Filets Sociaux Productifs.

La mise en place de l'ANIES démarre dès ce mois de février. Une expérimentation (dans un territoire par région naturelle) sera réalisée cette année, suivie d'une généralisation progressive à partir du début d'année 2020.

### **B- Agence Guinéenne de financement du logement (AGUIFIL).**

Afin de faciliter l'accès à l'habitat décent pour tous, une dotation de 25 Mds de GNF est inscrite en Loi de Finances 2020 pour conforter et pérenniser le programme gouvernemental de construction de logements sociaux au bénéfice de certaines catégories de nos populations, en particulier les enseignants et les infirmiers.

## Conclusion

En 2020, le Gouvernement poursuivra ses réformes dans le cadre de l'amélioration des finances publiques tout en renforçant la transparence dans la préparation et l'exécution du budget.

Le budget 2020 en hausse de 15,10% par rapport à celui de 2019 est ambitieux mais reste une prévision dont la réalisation est sous tendue par des efforts de mobilisation des ressources internes et externes. Ainsi, il reste utile de rappeler à chaque :

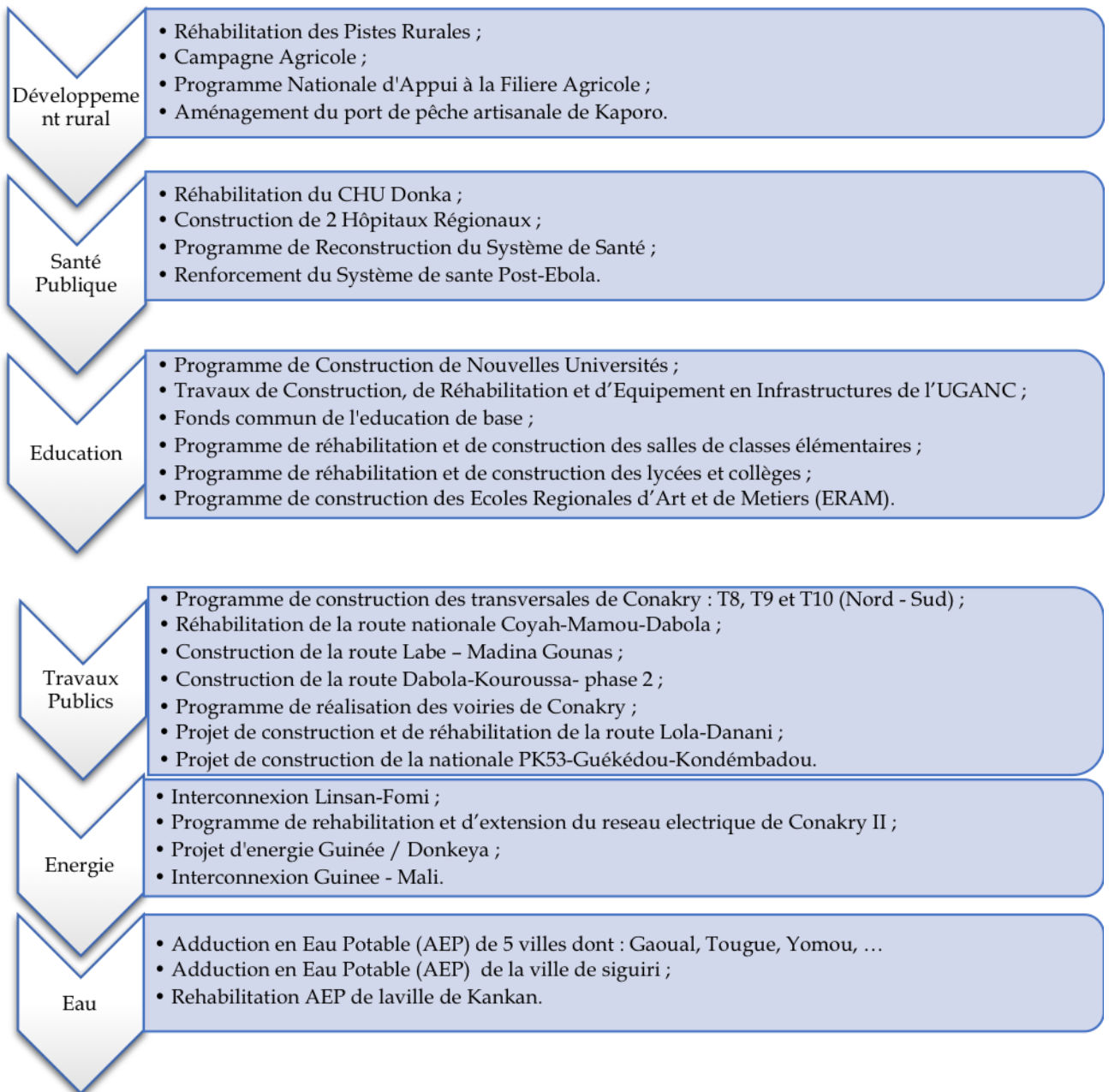
- citoyen son devoir civique de payer l'impôt et contribuer à la sauvegarde des infrastructures publiques.
- employé de l'État de la nécessité d'une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques.

Mobiliser plus de ressources publiques sans compromettre la croissance économique et améliorer la qualité des dépenses restent donc les défis que nous devons relever semaine après semaine, année après année. De cette façon, nous sommes sûrs d'améliorer votre perception du budget de l'État et l'efficacité des politiques publiques.

Ce budget est en parfaite harmonie avec le PNDES 2016-2020 dont l'objectif global **est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable.**

La stratégie du PNDES s'articule autour de 4 piliers de développement que sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain et (iv) la gestion du capital naturel.

## Quelques projets par secteur





## Glossaire

**Budget de l'État :** Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État pour une période déterminée, généralement un an.

**Cadrage budgétaire :** Processus de planification et de programmation budgétaires pluriannuelle en vue d'évaluer le niveau global des recettes attendues et des possibilités des dépenses sur 3 à 5 ans.

**Compte de Gestion :** Ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable public justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

**Conférences Budgétaires :** Réunions entre les cadres du Ministère du Budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'État dans le projet de loi de finances.

**Cycle budgétaire :** Le cycle budgétaire comprend les étapes de préparation, d'exécution et de reddition des comptes du budget de l'État qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au 28 février de l'année suivante.

**Déficit budgétaire :** Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

**Dépenses courantes :** Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux...).

**Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital :** Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années,...).

**Dépenses :** Dépenses effectuées par les services de l'État dans l'exécution de leurs missions de service public (éducation, santé, routes, emplois, sécurité, agriculture, assainissement, pêche, habitat...).

**Impôt :** Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

**Loi de finances :** Loi qui prévoit, évalue et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État avant le début de l'année (loi de finances initiale) ou modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale (loi de finances rectificative).

**Loi de règlement :** Loi constatant les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions des lois de finances initiale ou rectificatives.

**Loi Organique relative aux Lois de Finances :** c'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (État, collectivités, Établissements publics).

**Pouvoir exécutif :** C'est le pouvoir qui est chargé d'**exécuter les lois**, de **définir les règles** nécessaires à leur application et de gérer les affaires courantes de l'État (Gouvernement).

**Pouvoir législatif :** C'est le pouvoir chargé de voter les lois notamment le budget de l'État et de contrôler l'action gouvernementale.

**Processus budgétaire :** C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'État.

**Recettes fiscales :** Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'État. Ce sont des prélèvements obligatoires. Il s'agit souvent d'impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent les impôts sur le salaire et sur les sociétés. Les impôts indirects incluent notamment les droits de douanes, la TVA et autres impôts.

**Recettes intérieures :** C'est l'ensemble des encaissements effectués par les régies de recettes dans l'application des impôts, droits de douane et taxes administratives au cours d'une année.

**Recettes non fiscales :** Ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts. Ils regroupent notamment les redevances, les droits et frais administratifs et les revenus du domaine de l'État et autres taxes administratives.

**Recettes :** Ensemble des ressources financières de l'État destinées à couvrir les charges de l'État (impôts, taxes, droits de douanes, autres recettes,).

**Régies de recettes :** Ce sont des services de l'État chargés d'encaisser les recettes pour le compte du trésor public. Il s'agit principalement de la Direction des Impôts, de la Direction des Douanes et de la Direction du Trésor.

**Taxe :** Contrepartie d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre son montant et le prix de la prestation.

**Virement de Crédits :** Les virements de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre lignes budgétaires d'un même ministère.

**Viabilité de la dette publique :** La capacité d'un pays à honorer ses obligations de dette sans requérir d'allègement de la dette ni accumuler d'arriérés.